

## NOS CONDITIONS GENERALES

### Prestation concernée : Bilan de compétences

1. Définition du bilan de compétences : il s'agit d'un parcours d'accompagnement qui permet à un bénéficiaire (CDD, CDI, demandeur d'emploi ou autres) de faire un point sur son parcours professionnel, d'analyser ses compétences, ses aptitudes et ses motivations. Avec l'aide d'un consultant certifié en bilan de compétences, il définit ou précise un projet professionnel cohérent et le plan d'actions adapté. A la fin de cet accompagnement, une synthèse détaillée écrite et commentée sous forme de livret sera remise au bénéficiaire. Un suivi Post-bilan sera réalisé à 6 mois après la fin du bilan.
2. Objet et champ d'application : Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute commande de prestation passée et validée conjointement (contenu, format, tarification) par un client et effectuée par le cabinet AVENTURINE FORMATION
3. Documents contractuels : Dans le cas d'un financement CPF, le client effectuera les démarches via la plateforme moncomptedeformation.gouv, la commande correspond à la demande d'inscription saisie en ligne. La validation du devis sur la plateforme moncomptedeformation.gouv vaut acceptation des conditions générales de vente et du règlement intérieur pour le client et le stagiaire. Le cabinet AVENTURINE FORMATION s'engage à fournir un devis et un programme de formation au bénéficiaire. Celui-ci s'engage à retourner à AVENTURINE FORMATION un exemplaire daté, signé avant le début du bilan. La société AVENTURINE FORMATION fait parvenir au client en 3 exemplaires une Convention de prise en charge du financement de sa formation. Dans le cas d'un demandeur d'emploi, pôle emploi, la demande du bénéficiaire est formulée au référent pôle emploi. Dans le cas d'un financement personnel, un contrat de formation est transmis au bénéficiaire.
4. Prix, facturation et règlements : le prix de 1600€ TTC du bilan de compétences, est net de taxes, conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts. Lorsque le stagiaire ne se présente plus aux rendez-vous fixés entre lui et le consultant et après relances téléphonique ou par email, le montant payé reste dû en totalité à AVENTURINE FORMATION. Une facture est établie et remise au client par le cabinet AVENTURINE FORMATION conformément à la convention/devis. Les clients ayant effectué leur démarche via la plateforme moncompteformation.gouv, pourront retrouver leur facture dans leur espace dématérialisé.
5. Démarrage de la prestation – délai de rétractation : La formation ne pourra commencer qu'à partir de 14 jours ouvrés à compter de la date de la signature de la convention de formation, contrat de formation ou de la validation du dossier sur la plateforme moncompteformation.gouv. En ce qui concerne moncompteformation.gouv, le titulaire dispose de 7 jours ouvrés avant la date de démarrage pour signaler sa rétractation. Cette annulation n'entraîne aucune pénalité et ne demande pas de justification. Le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours.
6. Pénalités de retard : Toute somme non payée dans un délai de 30 jours donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à deux fois le taux d'intérêt légal majoré de 7 points augmentés des frais de relance, frais postaux pour un minimum de 150 €. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.
7. Absence du bénéficiaire : Aucun avoir, aucune indemnité ou compensation de quelque nature que ce soit ne pourra être versé au client en cas d'absence aux rendez-vous programmés et acceptés conjointement entre le salarié et le consultant chargé de la réalisation de la prestation. Le coût de la prestation reste dû en totalité à AVENTURINE FORMATION.
8. Confidentialité : les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le bénéficiaire à AVENTURINE FORMATION en application et dans l'exécution des prestations sont confidentielles.

9. Copyright : Le bénéficiaire s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter à des fins non personnelles
10. Renonciation : Le fait pour AVENTURINE FORMATION de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.
11. Règlement intérieur : Le bénéficiaire s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur du centre de bilan AVENTURINE FORMATION. Le règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser le règlement en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline. Tout bénéficiaire accepte de fait le règlement intérieur établi par AVENTURINE FORMATION. Le règlement intérieur est mis à disposition dans les locaux.
12. Informations et libertés : les informations à caractère personnel communiquées par le client à AVENTURINE FORMATION sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Suivant les conditions prévues par la loi n°2018\_493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le client peut adresser toute demande écrite relative à la gestion de ses données personnelles à l'adresse du siège social d'AVENTURINE FORMATION.
13. Loi applicable : Les Conditions Générales et tous les rapports entre AVENTURINE FORMATION et ses Clients relèvent de la Loi française.
14. Attribution de compétences : Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Fort de France quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de AVENTURINE FORMATION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

**AVENTURINE FORMATION**

MAJ le 17/03/2022

**17 rue Georges Eucharis – 97200 FORT DE FRANCE**

**Tel : 09 86 87 18 94**

**Siret : 90468613600014**

**Mail : [hello@aventurine-rh.fr](mailto:hello@aventurine-rh.fr) Site internet : [www.aventurine-rh.fr](http://www.aventurine-rh.fr)**

**Numéro TVA Intracommunautaire : FR69904686136**

**NDA : 02973361297**